

PERMANENCE CHIROPRACTIQUE DU CANTON DE VAUD

La permanence chiropratique de Lausanne est organisée par les membres de l'Association des Chiropraticiens du Canton de Vaud.

Lausanne 021 622 88 88 (semaine) ou 079 345 70 30 (weekend)

Heures

Semaine : Lundi et Jeudi à partir de 19 heures - appelez le **021 622 88 88**

Mardi, mercredi et vendredi - appelez le **021 622 88 88**

Weekend : Samedi et Dimanche - appelez le **079 345 70 30**

Adresse

Permanence Chiropratique
Centre Médical de Vidy
Rte de Chavannes 9A-11
1007 Lausanne

Pour certains weekends les consultations auront lieu dans un cabinet d'un/e chiropraticien/ne du canton de Vaud.

Téléphone

021 622 88 88 (semaine)

079 345 70 30 (weekend)

Couverture / Remboursement

La chiropratique est une profession médicale. Les prestations du chiropraticien sont couvertes par les assurances maladie de base (assurance obligatoire). Il en va de même pour les assurances accident, invalidité et militaire.

Une assurance complémentaire n'est pas nécessaire ni une ordonnance par un médecin. Dans le cas d'une assurance restreinte type 'médecin de famille', des conditions spéciales s'appliquent et doivent être annoncées au chiropraticien de garde.